MILLE LIEUX HUMIDES



La lettre d'information sur les milieux humides de Bourgogne-Franche-Comté

N°9 - Novembre 2026



MILIEUX HUMIDES
Bourgogne-Franche-Comté



Pâturage par des Konik polski du site de la Grande Léchère à La Chaux-du-Dombief (39)
S. Moncorgé - CEN Franche-Comté

ANNÉE INTERNATIONALE DES PARCOURS ET DES ÉLEVEURS PASTORAUX 2026

2026 étant proclamée année internationale du pastoralisme et des pâturages par les Nations unies, ce numéro met à l'honneur l'élevage en milieu humide. Ce choix fait aussi écho à la thématique du séminaire régional du Pôle Milieux humides Bourgogne-Franche-Comté de mars 2026, à savoir « Pratiques et enjeux de l'agriculture en milieu humide : amplifier les synergies entre les acteurs ».
Pour en savoir plus : bit.ly/séminairesMH

L'édito de...

Arnaud DELESTRE
Président de la Chambre d'agriculture de l'Yonne

Les milieux humides, et en particulier les prairies humides, façonnées par les pratiques d'élevage, constituent un patrimoine naturel et agricole important.

À l'heure où les effets du changement climatique sont chaque jour plus perceptibles, il est essentiel de rappeler que ces milieux jouent **un rôle majeur dans l'adaptation aux conséquences du réchauffement**. Leur maintien permet un meilleur soutien à l'étiage et à la régulation des crues, ainsi qu'à la conservation de réservoirs majeurs de carbone. La mise en place de **démarches de maintien et de protection des prairies agricoles humides** est **un enjeu stratégique** à portée de nos territoires.

Cependant, préserver ces espaces ne va pas de soi. **Leur gestion repose en grande partie sur l'engagement des éleveurs.** Ces milieux spécifiques nécessitent en effet des **pratiques d'élevage adaptées**, conciliant production et respect des équilibres écologiques. Les **enjeux sanitaires**, notamment liés à la gestion des parasites, exigent également une vigilance constante et des savoir-faire techniques particuliers.
Aussi, les milieux humides agricoles sont de véritables réservoirs de biodiversité dont la richesse biologique exceptionnelle dépend directement de leur ouverture et de leur entretien. À ce titre, l'**élevage extensif** s'impose comme un moyen extrêmement efficace pour maintenir ces milieux vivants et fonctionnels, en évitant leur enfrichement et leur disparition progressive.

Au-delà de leur rôle écologique, ces espaces représentent **une opportunité de valorisation** pour les territoires. Les productions agricoles spécifiques qu'ils hébergent sont souvent de qualité et leur ancrage territorial est très souvent valorisé et reconnu dans l'esprit des consommateurs.

Il est donc essentiel aujourd'hui de **mieux valoriser le rôle des éleveurs dans la gestion et la préservation des milieux humides**. Leur engagement quotidien est une condition indispensable à la pérennité de ces milieux. Les actions doivent être menées dans les territoires pour **concilier activités agricoles pérennes et viables et protection et maintien des milieux humides** qui les hébergent.

La **Journée mondiale des zones humides** aura lieu le 2 février 2027.

Autour de cette date, de nombreuses animations sur le thème « L'innovation en action pour les zones humides » vous seront proposées près de chez vous.
Informations sur : www.zones-humides.org

Journée mondiale des zones humides

SOMMAIRE

3 - Mise à jour des connaissances
État d'avancement des inventaires de milieux humides à l'échelle de la Bourgogne-Franche-Comté

4 - Zoom sur...
Le pâturage : un outil efficace pour la gestion des milieux humides

6 - Des actions dans les territoires

11 - Boîte à outils
Soutenir les agriculteurs volontaires pour préserver les milieux humides

12 - Un site à découvrir
L'Espace naturel sensible de l'étang du Malsaucy

MILIEUX HUMIDES Bourgogne-Franche-Comté

Le Pôle Milieux humides Bourgogne-Franche-Comté en quelques mots...

Sa principale mission est d'apporter un appui aux acteurs des territoires par la mise à disposition d'outils mutualisés et l'apport de conseils techniques, notamment pour la réalisation d'inventaires de milieux humides, la construction de stratégies d'intervention, la mise en œuvre d'opérations de gestion ou de restauration, mais aussi dans le domaine de la sensibilisation. Plus d'informations sur **cen-bourgogne.fr** ou **cen-franchecomte.org**

En couverture : « L'Espace naturel sensible de l'étang du Malsaucy » - J.-F. Lami - CD90 / « Juments en pâturage sur un milieu humide » - B. Lallemand / « Écrevisse à pieds blancs » - S. Gomez - CEN Bourgogne



Mégaphorbiaie alluviale à baldingère recensée par le bureau d'étude Biotope sur la commune de Saint-Privé lors de l'inventaire de milieux humides réalisé en 2026 sur le territoire de la Communauté de communes Puisaye Forterre (89) - J. Lachery, Biotope 2026

DE PLUS EN PLUS DE MILIEUX HUMIDES INTÉGRÉS DANS LA BASE DE DONNÉES

- Nombre de milieux humides **fin 2025 : 65 284** milieux humides (200 501 ha)
- Nombre de milieux humides **fin 2026 : 67 943** milieux humides (204 442 ha)

► 2 659 milieux humides (3 941 ha) supplémentaires

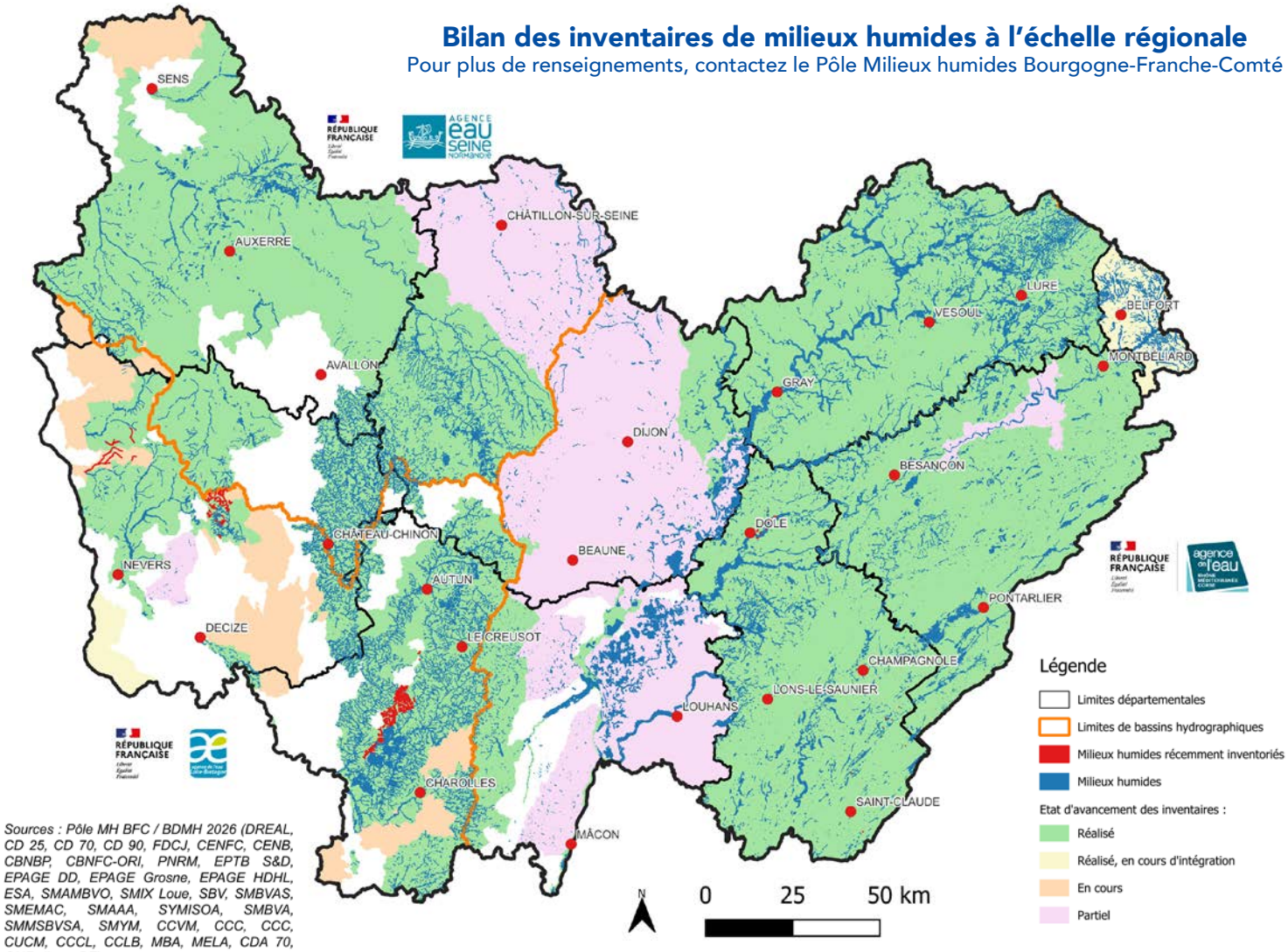
Les données issues des inventaires sont disponibles sur : **www.sigogne.org/geoportal/#/context/bfc/731**

ÉTAT D'AVANCEMENT DES INVENTAIRES DE MILIEUX HUMIDES À L'ÉCHELLE DE LA BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

Les inventaires de milieux humides permettent d'identifier les secteurs à préserver et d'envisager des actions de gestion ou de restauration. Bien que non réglementaires et non exhaustifs, ils sont un outil d'aide à la décision pour les collectivités. À ce jour, les inventaires couvrent 85 % de la région.

Bilan des inventaires de milieux humides à l'échelle régionale

Pour plus de renseignements, contactez le Pôle Milieux humides Bourgogne-Franche-Comté



Sources : Pôle MH BFC / BDMH 2026 (DREAL, CD 25, CD 70, CD 90, FDCJ, CENFC, CENB, CBNBP, CBNFC-ORI, PNRM, EPTB S&D, EPAGE DD, EPAGE Grosne, EPAGE HDHL, ESA, SMAMBVO, SMIX Loue, SBV, SMBVAS, SMEMAC, SMAAA, SYMISOA, SMBVA, SMMSBVSA, SMYM, CCVM, CCC, CCC, CUCM, CCCL, CCLB, MBA, MELA, CDA 70, ONF, divers BE)

Réalisation : Pôle Milieux humides BFC 2026, QGIS



Vaches, chevaux et ânes interviennent pour la préservation d'un milieu humide à Saint-Sernin-du-Bois (71)
C. Delaplace - CEN Bourgogne

Dans les précédents « Zoom sur… », nous vous avons expliqué que la démarche de préservation des milieux humides commence par leur inventaire puis de l'animation foncière afin de maîtriser les parcelles et les protéger sur le long terme. Diverses actions de gestion, restauration, sensibilisation, etc., peuvent ensuite être mises en œuvre. Un panel vous sera présenté à partir de ce numéro.

LE PÂTURAGE : UN OUTIL EFFICACE POUR LA GESTION DES MILIEUX HUMIDES

Les milieux humides ont toujours été utilisés par l'être humain pour le pastoralisme, activité traditionnelle permettant le maintien des milieux ouverts. Un peu délaissée depuis l'intensification et la mécanisation agricoles, notamment sur les milieux humides les plus contraignants (tourbières, marais), cette pratique est aujourd'hui un outil essentiel pour les gestionnaires de milieux naturels.

LE PÂTURAGE EN MILIEU HUMIDE : QUELS ATOUTS ET CONTRAINTES ?

Les milieux humides se démarquent des autres surfaces agricoles par des contraintes qui leurs sont propres : **inondabilité, faible portance des sols, foncier parfois complexe**, etc. Ces contraintes rendent leur **mécanisation très difficile** (fauche, mise en culture). Le pâturage s'est donc établi de lui-même comme le meilleur moyen d'utiliser et de maintenir ces surfaces. **La présence d'eau dans les sols, principale contrainte, se révèle aussi être le principal atout des milieux humides.** Elle garantit **une pousse d'herbe, y compris lors des épisodes de sécheresse, et plus tard en saison**. Ce faisant, elle offre aux troupeaux une ressource alimentaire lorsque les terrains plus secs ne peuvent plus le faire.



Les vaches de race Galloway sont rustiques et parfaitement adaptées pour évoluer sur des milieux humides, comme ici sur l'Espace naturel sensible de l'étang de Barchet à Passonfontaine (25).
M. Mazuy - CEN Franche-Comté

Le pâturage rend de nombreux services, tant pour les milieux humides eux-mêmes que pour les éleveurs qui les utilisent. À l'échelle nationale, ce sont ainsi de nombreuses surfaces de milieux humides qui voient leur fonctionnalités conservées grâce au pâturage, en évitant leur retournement ou leur imperméabilisation pour d'autres usages.

Atouts

- **Pousse de l'herbe plus tardive et durable**
- **Meilleure productivité**

Contraintes

- **Engorgement des sols et inondabilité**
- **Technicité du pâturage plus élevée**

Quel pâturage pour les milieux humides et leur préservation ?

Du fait de leurs particularités évoquées ci-dessus, les milieux humides nécessitent **des pratiques de pâturage adaptées en termes de** :

• **chargement en bétail :** entre leurs sols plus fragiles et leur productivité plus élevée, les milieux humides demandent une réflexion quant au chargement en animaux pour le pâturage. C'est à l'éleveur de savoir **ajuster le nombre d'animaux** au fur et à mesure de la saison, pour parvenir à un **pâturage équilibré** ;

• **races :** les **races rustiques ou résistantes** sont souvent les plus adaptées aux milieux humides. Elles présentent une bonne résistance aux pathogènes et une bonne adaptabilité aux conditions du milieu ;

• **saisonnalité :** l'engorgement des sols et la pousse parfois plus tardive de l'herbe impliquent un **décalage du pâturage dans la saison**. Celui-ci devient alors estival et peut se poursuivre en début d'automne, jusqu'à ce que les pluies fragilisent à nouveau les sols. La prairie humide est alors le relais de milieux plus secs poussant en début de printemps ;

• **traitements parasitaires :** la pratique courante consiste souvent à appliquer un traitement antiparasitaire par défaut. Cette pratique est problématique de manière générale car elle fonctionne « au-delà de l'animal ». Les produits utilisés sont létaux pour un grand nombre d'organismes qui ne sont pas nocifs au bétail. Ces traitements doivent donc être **modifiés en utilisant les molécules les moins nocives et/ou en limitant le nombre de traitements annuels, voire supprimés**.



Le troupeau du Conservatoire de Bourgogne sur un milieu humide à Saint-Sernin-du-Bois (71)
B. Agron - CEN Bourgogne

Un outil de gestion basé sur des partenariats agricoles

Les gestionnaires d'espaces naturels ont souvent recours à des agriculteurs partenaires pour la mise en œuvre du pâturage sur les milieux humides qu'ils préservent. Le pâturage peut en effet être **un subtil équilibre entre la valorisation économique pour les éleveurs et la préservation et l'entretien des parcelles pâturées**. Il nécessite une grande adaptabilité dans les pratiques mais trouve sa place dans les systèmes d'exploitation grâce à ses atouts propres.

Afin de favoriser ces partenariats, certaines surfaces bénéficient de la mise en place de **Mesures agro-environnementales et climatiques** (MAEC) pour soutenir les agriculteurs prêts à adapter leurs pratiques (pâturage extensif par exemple) dans le but de diversifier et enrichir les milieux naturels (voir article p.11).

Maintenir le pâturage dans les milieux humides peut donc se considérer comme l'un des atouts forts de ces milieux naturels, et ce, pour leur propre conservation !



Témoignage de...

Rémi Vuillemin
Technicien pastoral au Conservatoire d'espaces naturels de Bourgogne

L'**intérêt du pâturage** pour la gestion des milieux naturels est de **combiner consommation de la végétation herbacée, abroutissement** (prélèvement des ligneux, des fruits, des écorces et des graines), **fertilisation** par les fèces et **piétinement** (mettant les graines à nu).

Le pâturage exerce **une pression forte, régulière, saisonnière et ponctuelle sur les milieux**. En **recyclant la matière organique végétale**, il contribue au maintien et au développement de l'ensemble des biotopes.
En milieu humide, **la gestion pastorale nécessite une réflexion et un déploiement assez pointilleux** en raison de l'extrême sensibilité des sites, liée notamment à leur biodiversité et à l'engorgement de leurs sols en eau.

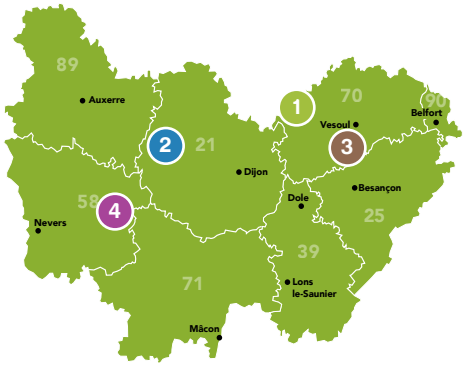
Avec notre troupeau, nous restaurons systématiquement les tourbières, landes humides et bas-marais **en été**, au moment où leur engorgement est minimal et leurs ressources alimentaires maximales. Nous mettons à disposition de notre troupeau des petits parcs sur des pas de temps très courts afin d'**obtenir un effet « fauche »**. Contraints surfaciquement, nos animaux, ainsi mis en compétition sur le plan alimentaire, prélèvent la végétation massivement et avec moins d'exigence. Cette conduite permet **un pâturage efficace mais ponctuel et un piétinement minime**.

Les milieux humides ainsi gérés bénéficient d'un rajeunissement spectaculaire avec limitation des arbustes, d'une fertilisation organique nourricière éparse et d'un piétinement modéré profitable, le tout sans trop impacter la tranquillité de la biodiversité.

Adeline Lepoultier
Chargée de missions
Conservatoire d'espaces naturels de Franche-Comté
adeline.lepoultier@cen-franchecomte.org



Vue d'un cours d'eau après renaturation sur le territoire du Syndicat mixte des 6 rivières SM6R



1 UN OUTIL STRATÉGIQUE DE PLANIFICATION POUR PRÉSERVER LES MILIEUX HUMIDES

Le **Syndicat mixte des 6 rivières** (SM6R) a récemment élaboré **un Plan de gestion stratégique** sur l'étendue de son territoire, soit 1 600 km², afin de réaliser **un état des lieux de l'ensemble des milieux humides potentiellement présents**, de leur état de conservation et surtout de leur intérêt pour différents services.

Son objectif premier est de définir **un programme d'action sur 10 ans**, comportant des **actions opérationnelles** (travaux de renaturation, plan de gestion), mais aussi des **actions globales à visée stratégique**.

Cela concerne notamment l'accompagnement des collectivités dans la rédaction des documents d'urbanisme ou dans la mise en place de la procédure « Éviter, réduire, compenser » pour des projets impactant les milieux humides.

Plus largement, ce Plan de gestion stratégique vise à **construire une synergie entre tous les acteurs** ayant un lien direct ou indirect avec les milieux humides. Cette dernière permettra le référencement de l'ensemble des actions menées mais aussi leur bonne réalisation, en mettant à contribution les compétences de chacun.

Le Plan de gestion stratégique est donc **un outil précieux de pilotage, de concertation et de mutualisation** pour optimiser la renaturation et la préservation de nos milieux humides.

Porteur du projet : *SM6R*
Coût total du projet : *48 000 € HT (temps humain pour rédiger le document)*
Partenaire financier :
Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse (70 %)

Jérémy POURREAU
Syndicat mixte des 6 rivières
j.pourreau@sm6r.fr

2 LA SAUSSIOTTE RETROUVE UN PEU DE LIBERTÉ !

La **commune de Semur-en-Auxois** (21) a travaillé avec l'**Établissement public d'aménagement et de gestion de l'eau (EPAGE) de l'Armançon** sur un **projet de reméandrage de la Saussiotte**, un affluent de l'Armançon, au sein de prés de fauche situés sur sa partie amont. Mis en œuvre depuis l'automne 2023, ce projet d'ampleur vise à **prévenir les crues**, en retenant plus longtemps l'eau sur le site, à **préserver la biodiversité**, en favorisant la ripisylve et en créant des milieux humides, et ce, en maintenant les **usages agricoles**, la parcelle étant exploitée par un lycée agricole.

Les interventions ont notamment consisté à la **restauration du ru**, afin de le redynamiser, et à la **création de deux dépressions humides et trois mares** (dont une pédagogique) dans l'objectif de retrouver des habitats et un cortège d'espèces typiques de ces milieux naturels. Des **aménagements agricoles** ont aussi été réalisés (création de passages, pose de clôture, d'abreuvoir, etc.).

Une étude réalisée par des étudiants en Master « Dynamique et conservation de la biodiversité » de Dijon a montré que le paysage s'est vite reconstitué suite aux travaux, avec des premiers bénéfices en termes de reconquête de la biodiversité.

Le projet se poursuit avec la **création d'un observatoire** et la **pose de panneaux d'information**.



Inventaire naturaliste réalisé par des étudiants dijonnais du master DycoB après les travaux de reméandrage
J.-M. Rémy

Porteurs du projet : *Commune de Semur-en-Auxois, EPAGE de l'Armançon*
Coût total du projet : *220 000 € HT*
Partenaires financiers :
EPAGE de l'Armançon (99 % dont 80 % Agence de l'eau Seine-Normandie)

Suite à sa candidature déposée pour la mise en place d'une stratégie de gestion de la végétation, de plantations de haies, d'inventaires naturalistes, et l'organisation de chantiers participatifs, la commune de Semur-en-Auxois a été labellisée Territoire engagé pour la nature par l'Office français de la biodiversité.
Pour en savoir plus :
www.arb-bfc.fr/territoires/

Jean-Marc RÉMY
Mairie de Semur-en-Auxois
jmremy.semur@gmail.com

3 S'INSPIRER DES CASTORS POUR PRÉSERVER LES MILIEUX HUMIDES

Dans le cadre du **Plan de gestion stratégique des milieux humides du comité de rivières Morthe, Romaine et petits affluents de la Saône**, un **chantier expérimental** a été mené à Neuvelle-lès-la-Charité (70) afin de **restaurer le fonctionnement naturel de milieux humides forestiers dégradés, et ce, grâce à des processus naturels et au génie écologique**. Ce chantier, encadré par l'association MAPCa, a mobilisé différents partenaires autour d'un objectif commun : expérimenter une solution simple, réversible et adaptée aux contextes forestiers de têtes de bassins versants.

Plusieurs **ouvrages, inspirés des barrages construits par les castors**, ont ainsi été créés. Conçus à partir de branches, feuilles et terre, ils permettront de **ralentir les écoulements**, de **favoriser le débordement de l'eau** dans les milieux humides adjacents et d'**améliorer les capacités de rétention en eau** des sites. En recréant des habitats diversifiés, ils contribueront au retour d'une biodiversité typique des milieux humides. Ils participeront également à une **meilleure résilience des forêts**, face aux épisodes de sécheresse qui s'intensifient, en rallongeant la durée, la fréquence et l'intensité de leur mise en eau.

Des **suivis hydrologiques et écologiques** permettront d'évaluer l'efficacité de ces dispositifs et d'alimenter les retours d'expérience sur la restauration des milieux humides.



Réalisation collective d'un ouvrage mimétique castor
I. Courseaux - Comité de rivières Morthe, Romaine et petits affluents de la Saône

Porteur du projet : *Comité de rivières Morthe, Romaine et petits affluents de la Saône*
Partenaires techniques : *Communauté de communes des Combes, association MAPCa, Office national des forêts, Direction départementale des territoires de Haute-Saône*
Coût total du projet : *15 000 € HT (ingénierie interne comprise)*
Partenaires financiers : *Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse (80 %), Région Bourgogne-Franche-Comté (pour l'animation du territoire)*

Thomas BOUQUET
Communauté de communes des Combes
Comité de rivières Morthe, Romaine et petits affluents de la Saône
gemapi@cc-descombes.fr

4 VERS UNE GESTION RAISONNÉE DU PARASITISME EN MILIEU HUMIDE

Souvent jugés difficiles à exploiter, les milieux humides pâtissent d'une mauvaise réputation liée au parasitisme des troupeaux qui les pâturent. Pourtant, **des solutions existent pour concilier préservation de ces écosystèmes et santé animale**. Afin de répondre à cet enjeu, une démarche a été lancée en 2025 dans le cadre de l'**Accord de territoire Aron-Cressonne** (58 et 71). S'appuyant sur les résultats positifs d'une expérimentation menée dans le Nord Morvan, et répondant à une demande des agriculteurs du bassin versant de l'Aron, ce programme de concertation vise une gestion raisonnée du parasitisme en milieu humide.

Dans l'objectif de réduire les traitements antiparasitaires systématiques, **un accompagnement des éleveurs volontaires et de leur vétérinaire** est ainsi proposé, comprenant un audit parasitaire, un suivi vétérinaire rapproché du troupeau, avec mise en place de pratiques plus raisonnées, ainsi qu'un bilan après deux ans.

Trois éleveurs ont déjà rejoint le programme en 2025, accompagnés par une vétérinaire membre de la commission de parasitologie de la SNGTV (Société nationale des groupements techniques vétérinaires), et les résultats sont encourageants : motivation des éleveurs du territoire, réduction des traitements systématiques, adoption de molécules antiparasitaires moins rémanentes, montée en compétence des vétérinaires du territoire sur cette thématique.

Cette première étape prometteuse ouvre ainsi la voie à de **futures perspectives à travers la mobilisation d'autres leviers d'action** (sensibilisation des vétérinaires en formation, gestion des points d'abreuvement, du pâturage, des intrants, etc.).



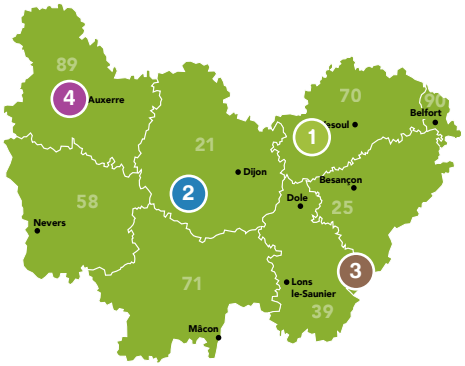
Journée technique sur le thème de la gestion du parasitisme animée par Nancy SAVOYE du cabinet vétérinaire de Monestoy à Épinac
C. Guet - PNR Morvan

Porteur du projet : *Parc naturel régional du Morvan dans le cadre de l'Accord de territoire Aron-Cressonne*
Partenaire technique : *Nancy SAVOYE (vétérinaire membre de la Commission parasitologie de la SNGTV)*
Coût total du projet : *5 900 € HT*
Partenaires financiers :
Agence de l'eau Loire-Bretagne (80 %), collectivités (20 %)

Apolline VIDÉMONT
Parc naturel régional du Morvan
apolline.videmont@parcdumorvan.org



Réouverture du chenal d'écoulement dans le cadre de la restauration d'un bras mort de la Saône
B. Droux - EPTB Saône et Doubs



1 UN BRAS MORT DE LA SAÔNE RÉCEMMENT RESTAURÉ

L'eau coule à nouveau dans l'un des plus grands bras morts de la Saône ! Et ceci a pu se concrétiser dans le cadre d'un **projet soutenu par la commune d'Autet** (70) et financé par un **contrat Natura 2000 porté par la Fédération de pêche de Haute-Saône**.

Ce vaste bras mort de presque 3 km, créé par le recoupement d'un méandre, fait l'objet d'un plan de gestion élaboré par le **Conservatoire d'espaces naturels de Franche-Comté**. Les études menées conjointement par ce dernier et par l'**Établissement public territorial du bassin (EPTB) de la Saône et du Doubs** avaient mis en évidence **un fort comblement du bras mort** lié à un apport important de matériaux venant des forêts de pente bordant la vieille Saône, mais aussi de sédiments issus de la mise en culture des parcelles jouxtant le ru Meugniot, source principale d'alimentation en eau du bras mort.

Des **travaux** ont donc été mis en œuvre et ont permis de **restaurer le milieu par débroussaillage de la végétation**, mais également de **rétablir la circulation de l'eau** grâce à l'export de 2 000 m³ de terre.

* Contrat Natura 2000 : contrat passé entre la Région et un propriétaire volontaire (ou son ayant droit) dont la parcelle est à la fois incluse dans un site Natura 2000 et concernée par une ou plusieurs mesure(s) de gestion proposée(s) par le Document d'objectifs du site

Porteur du projet : *Fédération de Haute-Saône pour la pêche et la protection du milieu aquatique*
Partenaires techniques : *Conservatoire d'espaces naturels de Franche-Comté, EPTB de la Saône et du Doubs*
Coût total du projet : *81 350 € HT*
Partenaires financiers : *Europe via le FEADER (63 %), État (37 %)*

Benoit DROUX
EPTB Saône et Doubs
benoit.droux@eptb-saone-doubs.fr

2 DES TRAVAUX POUR CONCILIER PRÉSERVATION DE MILIEU HUMIDE ET USAGE AGRICOLE

Le **Syndicat mixte des bassins versants de l'Arroux et de la Somme** (SMBVAS) élabore depuis 2024 un **projet de protection d'une zone humide** sur la commune de Magnien (21), et ce, en **concertation avec le propriétaire éleveur volontaire**. Localisé sur la tête de bassin de l'Arroux, le site fait partie d'**un milieu humide avec des enjeux forts de protection et de valorisation** selon la classification des milieux humides du Conservatoire d'espaces naturels de Bourgogne.

Les travaux, répondant à l'enjeu « Préserver les milieux humides » de l'**Accord de Territoire Morvan, Arroux, Somme 2025-2027**, ont consisté à **isoler la prairie humide** de 3,5 ha accompagnant un petit ru, affluent de l'Arroux, **du reste de la pâture afin d'adapter la gestion**. Le pâturage et le fauchage y sont effectués en période sèche, afin de préserver la flore et de limiter le piétinement et le tassement du sol qui conserve ainsi sa porosité et sa capacité de stockage de l'eau.

La mare présente dans la zone humide a également été restaurée : élagage de la végétation pour apporter de la lumière propice au développement des plantes aquatiques, désenvasement et mise en défens des berges.

Un **abreuvoir déporté** a de plus été créé pour concilier restauration du milieu et activité d'élevage.

Aurélie RABUT
Syndicat mixte des bassins versants de l'Arroux et de la Somme
smbv.arroux.somme2@orange.fr



La mare après restauration
SMBVAS

Porteur du projet : *SMBVAS*
Partenaires techniques : *Société d'histoire naturelle d'Autun - Observatoire de la faune de Bourgogne (diagnostic de la mare avant travaux), propriétaire et éleveur des parcelles concernées*
Coût total du projet : *18 450 € HT*
Partenaire financier : *Agence de l'eau Loire-Bretagne (80 %)*

3 10 ANS D'ACTION EN FAVEUR DES TOURBIÈRES DE FRANCHE-COMTÉ

Le **Conservatoire d'espaces naturels de Franche-Comté** a coordonné, sur la période 2016-2025, le **Plan d'action en faveur des tourbières de Franche-Comté**. Véritable feuille de route commune pour les acteurs travaillant sur cette thématique, ce plan d'action a permis de **construire des outils partagés**, de **porter des dispositifs à l'échelle régionale** et de **suivre les opérations conduites à l'échelle plus locale**.

Dix ans après sa mise en œuvre, le **bilan** se résume ainsi :

- 391 nouvelles tourbières inventoriées (soit 1174 ha) ;
- 45 tourbières réhabilitées par le bouchage de 34 km de fossés de drainage ;
- 89 nouvelles tourbières faisant l'objet d'une action de gestion ;
- 56 nouvelles tourbières concernées par une maîtrise foncière ou d'usage par un acteur dédié à leur gestion ;
- 64 ha supplémentaires en protection réglementaire ;
- 2 programmes Life successifs sur le massif du Jura et 1 programme Life déposé sur le massif des Vosges ;
- Une modification du cahier des charges de l'AOP Comté pour mieux préserver les tourbières ;
- 2 outils pédagogiques développés ;
- 12 nouvelles tourbières aménagées pour leur découverte ;
- 12 formations organisées sur la thématique.

La réussite de ce plan d'action a été le **fruit d'une réelle dynamique de l'ensemble des acteurs** (syndicats, établissements publics d'aménagement et de gestion de l'eau, parcs naturels régionaux, associations, Départements, Région, etc.). Pour en assurer la continuité, **une stratégie à l'échelle de la Bourgogne-Franche-Comté verra le jour en 2027**.



Les tourbières des Rousses (39) ont bénéficié depuis 2018 de plusieurs étapes de travaux de réhabilitation et d'aménagement.
S. Moncorgé - CEN Franche-Comté

Sylvain MONCORGÉ
Conservatoire d'espaces naturels de Franche-Comté
sylvain.moncorge@cen-franchecomte.org

4 UN MILIEU HUMIDE PRÉSERVÉ AU CŒUR D'UNE VILLE

La **zone humide de l'Île du Moulin du Président**, située en plein centre urbain de la ville d'Auxerre (89), présente une superficie de 12 ha, divisée en deux zones : une **prairie mésophile*** au sud et une **cariçaie*** au nord. Recensant non exhaustivement 40 espèces d'oiseaux, 27 d'insectes, 2 d'amphibiens, 10 de chauves-souris, le site a été labellisé **Espace naturel sensible** par le Département de l'Yonne en 2024.

De 2022 à 2026, le **Syndicat mixte Yonne médian** a porté un projet permettant de **concilier la restauration de ce milieu particulier et la sensibilisation du grand public**.

Une opération a été menée au niveau de la végétation (broyage complet des ronciers de la prairie sud, coupe sélective des ligneux se développant dans la cariçaie au nord) afin de **rouvrir les parcelles** qui commençaient à se fermer naturellement et de permettre le redéveloppement d'une biodiversité inféodée aux milieux humides ouverts. De plus, un **platelage en bois de 310 mètres linéaire**, équipé de **sept panneaux pédagogiques**, a été installé dans le but de sensibiliser le grand public à ces milieux naturels essentiels et en danger au vu du réchauffement climatique actuel.



Vue en drone du platelage construit sur la zone humide pour immerger les visiteurs au cœur du site - SMYM

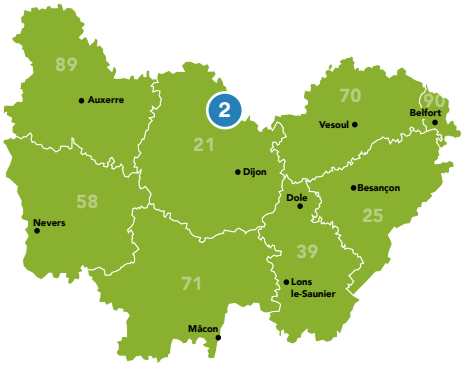
Gabin GUILLEBAUD
Syndicat mixte Yonne médian
gabin.guillebaud@yonnemedian.fr

* Prairie mésophile : formation végétale herbacée se développant sur un sol drainé et moyennement humide
* Cariçaie : formation végétale dominée par les laîches (*carex* en latin)

Porteur du projet : *Syndicat mixte Yonne médian*
Partenaires techniques : *Ville d'Auxerre (propriétaire), Voies navigables de France (propriétaire), Conservatoire d'espaces naturels de Bourgogne*
Coût total du projet : *398 080 € HT*
Partenaires financiers : *Agence de l'eau Seine-Normandie (59 % dans le cadre d'un Contrat de territoire Eau et climat), Département de l'Yonne (21% dans le cadre de la politique Espaces naturels sensibles)*



Boisement de bords de cours d'eau ou ripisylve
S. Gaudin - CRPF CA



1 SENSIBILISER À DE MEILLEURES PRATIQUES DE GESTION DES RIPISYLVES

Le **Centre national de la propriété forestière (CNPF) Bourgogne-Franche-Comté** a accompagné Tom SCHRIEWER, stagiaire en Master Bioingénieur Gestion des forêts et des espaces naturels, dans un travail consacré à la **sensibilisation des propriétaires privés et de leurs gestionnaires forestiers aux bonnes pratiques de gestion des ripisylves**. L'objectif est d'**encourager une gestion adaptée** des boisements de bords de cours d'eau et plans d'eau afin de favoriser des ripisylves étagées, irrégulières et composées d'essences indigènes, permettant à la fois de renforcer la multifonctionnalité des peuplements - services écosystémiques, qualité de l'eau, biodiversité - et, lorsque les conditions le permettent, de produire du bois dans ces milieux fertiles mais fragiles.
La suite de ce travail vise maintenant à **améliorer la communication autour de la gestion multifonctionnelle des ripisylves** et à intégrer davantage ces notions dans les documents de gestion. Six axes ont été développés : localisation des secteurs à enjeux, création d'une clé de qualification des ripisylves, définition d'itinéraires sylvicoles adaptés, élaboration d'annexes selon les contextes écologiques ou réglementaires, enrichissement de la liste des espèces exotiques envahissantes et adaptation de l'Indice de biodiversité potentielle*.
Si ces outils peuvent être facilement mobilisés par le CNPF, il reste essentiel d'**évaluer, sur le long terme, l'efficacité de cette démarche de sensibilisation**.

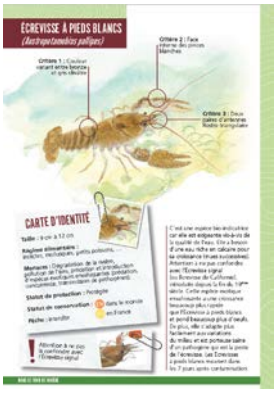
Porteur du projet :
CNPF Bourgogne-Franche-Comté
Partenaires techniques :
Parc naturel régional du Morvan, Syndicat mixte du bassin versant de l'Arroux et de la Somme, Établissement public territorial du bassin Saône et Doubs, Établissement public d'aménagement et de gestion de l'eau Doubs Dessoubre

Hugues SERVANT
CNPF Bourgogne-Franche-Comté
hugues.servant@cnpf.fr

* Indice de biodiversité potentielle : indicateur, simple et rapide à relever, permettant d'évaluer le potentiel d'accueil d'un peuplement forestier pour les êtres vivants (plantes, oiseaux, insectes, etc.) et d'identifier les points d'amélioration possibles lors des interventions sylvicoles

2 DANS LE SECRET DES RIVIÈRES : UN GUIDE POUR DÉCOUVRIR LA VIE AQUATIQUE DU PARC NATIONAL DE FORÊTS



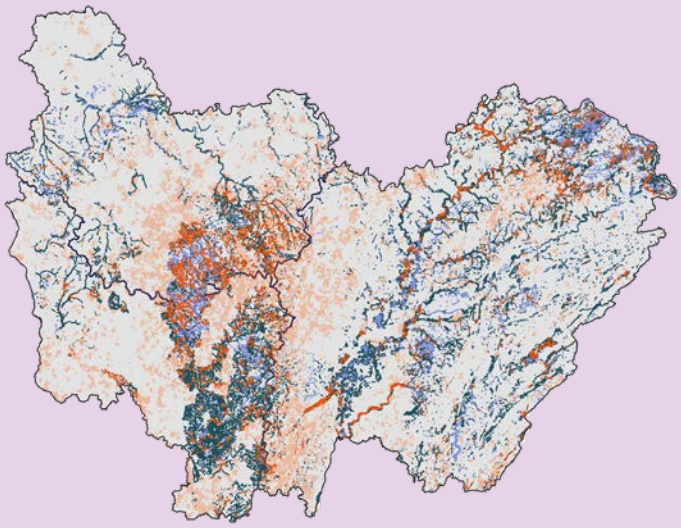


Accessible, pédagogique et richement illustré, **un nouveau guide du Parc national de forêts** propose de **mieux comprendre les espèces qui peuplent les cours d'eau du territoire**. Pensé comme un véritable **outil de terrain**, il accompagne le grand public dans l'observation et l'identification de la faune aquatique, en rendant chaque rencontre plus compréhensible et vivante.
Ce guide peut également constituer **un support privilégié pour les scolaires**, dans le cadre des Aires terrestres éducatives notamment, en aidant les élèves à explorer, étudier et s'approprier leur milieu naturel. Grâce à ses fiches espèces et à ses critères simples, il facilite l'apprentissage en situation réelle, directement au bord des rivières.
Au fil des pages, **21 espèces emblématiques** sont présentées, du Martin-pêcheur à la Salamandre tachetée, en passant par des espèces inféodées aux milieux aquatiques les plus préservés comme l'Écrevisse à pieds blancs, le discret Agrion de Mercure ou encore le Cincle plongeur.
L'ensemble contribue à sensibiliser à la richesse mais aussi à la fragilité des milieux aquatiques et encourage activement leur préservation.

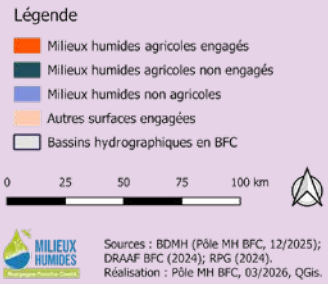
Pour télécharger le guide, rendez-vous sur www.forets-parcnational.fr

Porteur du projet :
Parc national de forêts
Coût du projet : *5 000 € HT*
(illustrations - conception - impression)

GURVAN HALDIMANN
Parc national de forêts
gurvan.haldimann@forets-parcnational.fr



Surfaces de milieux humides inventoriés engagées en MAEC ou en conversion AB



Pour en savoir plus : https://draaf.bourgogne-franche-comte.agriculture.gouv.fr/mesures-agroenvironnementales-et-climatiques-r85.html

SOUTENIR LES AGRICULTEURS VOLONTAIRES POUR PRÉSERVER LES MILIEUX HUMIDES

Lorsqu'un secteur géographique cohérent présente des enjeux environnementaux impactés par des pratiques agricoles, un outil de soutien aux agriculteurs peut être mobilisé pour encourager le maintien de techniques vertueuses ou l'amélioration des pratiques : les Mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC).

Certaines mesures dites « localisées » sont engagées à la parcelle, sur des enjeux spécifiques. D'autres, dites « systèmes », impliquent l'engagement de la totalité de l'exploitation de l'agriculteur.

UN OUTIL EUROPÉEN ISSU DE LA POLITIQUE AGRICOLE COMMUNE

Les MAEC sont des contrats engageant pour cinq ans les agriculteurs volontaires pour respecter un cahier des charges en contrepartie d'une aide financière.

Les MAEC peuvent s'accompagner d'un plan de gestion des parcelles concernées, élaboré par la structure gestionnaire des milieux humides, qui constitue un guide à respecter par les agriculteurs pendant la durée du contrat. L'aide est payée annuellement et des contrôles sont effectués pour vérifier le respect des engagements.

DES MAEC POUR RÉPONDRE AUX DIFFÉRENTS ENJEUX

Ces contrats s'appuient sur un cadre national construit par le ministère en charge de l'agriculture. Un **catalogue de mesures** est mis à disposition sur tout le territoire français. Il balaie l'**ensemble des enjeux environnementaux et climatiques** en interaction avec les systèmes agricoles : préservation de la qualité et de la quantité de la ressource en eau, protection de la biodiversité, entretien des haies et arbres, bien-être animal, etc. **Les milieux humides ont même leurs mesures spécifiques !**

UN OUTIL AU SERVICE DE LA PRÉSERVATION DES MILIEUX HUMIDES

Les gestionnaires des milieux humides de Bourgogne-Franche-Comté mobilisent historiquement cet outil pour accompagner les agriculteurs dans l'adaptation de leurs pratiques au contexte des différents milieux. **Les MAEC financent par exemple les manques à gagner liés à la fauche tardive**, préconisée pour préserver la biodiversité inféodée aux prairies. Le foin produit pouvant être de moins bonne qualité, les MAEC compensent cette perte *via* une rémunération proportionnelle à la surface engagée. Des mesures engagent également les agriculteurs à l'atteinte d'**objectifs de résultat sur la biodiversité floristique des prairies**.

Ces contrats, passés entre les agriculteurs volontaires et l'État, sont financés par le Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER) et les Agences de l'eau ou l'État selon les territoires.

En 2023 et 2024, la part des milieux humides engagée dans des MAEC était de 22,87 % (soit 23 548 ha). Les mesures dédiées à leur préservation sont les plus contractualisées (7 800 ha), suivies de près par la mesure « systèmes herbages et pastoraux » (plus de 6 600 ha).

Clélia JACQUOT
DRAAF Bourgogne-Franche-Comté
sreaf.draaf-bourgogne-franche-comte@agriculture.gouv.fr



L'étang du Malsaucy (90) à l'automne
J.-F. Lami - CD 90



Observation des oiseaux sur l'étang lors d'une animation
J.-F. Lami - CD90

L'ESPACE NATUREL SENSIBLE DE L'ÉTANG DU MALSAUCY

Situé aux portes de Belfort, le Malsaucy est le plus vaste étang du département. Géré par le **Département du Territoire de Belfort**, le site se compose de **milieux humides**, **roselières**, **prairies et boisements**, à l'origine d'**une biodiversité remarquable**, cohabitant avec des **usages de loisirs** importants, entre baignade, promenade et accueil du festival des Eurockéennes. Une partie du site est classée en **Espace naturel sensible** et une zone refuge pour les oiseaux y est préservée. La Maison départementale de l'environnement participe à la sensibilisation du public, tandis que des **sentiers de découverte** et un **observatoire ornithologique** permettent de mieux appréhender la faune et les paysages du site.

Pour en savoir plus :
www.territoiredebelfort.fr/letang-du-malsaucy



Certains passages du sentier de découverte sont aménagés sur pilotis.
J.-F. Lami - CD 90

QUI CONTACTER ?

EN BOURGOGNE

Conservatoire d'espaces naturels Bourgogne

Coordination du Pôle Milieux humides
pole-mh-bfc@cen-bourgogne.fr
Tél : 03 80 79 25 99

www.cen-bourgogne.fr

EN FRANCHE-COMTÉ

Conservatoire d'espaces naturels Franche-Comté

Coordination du Pôle Milieux humides
pole-mh-bfc@cen-franchecomte.org
Tél : 03 81 53 04 20

www.cen-franchecomte.org

LETTRE D'INFORMATION RÉALISÉE AVEC LE SOUTIEN FINANCIER DE :

Lettre d'information réalisée par les Conservatoires d'espaces naturels de Bourgogne-Franche-Comté

Directeurs de publication :
Muriel LORIOD-BARDI (CEN Franche-Comté)
Régis DESBROSSES (CEN Bourgogne)

Comité de rédaction :
AELB, AERMC, AESN, ARB BFC, Communauté de communes des Vosges du Sud, CD 25, CD 39, CD 90, CEN Bourgogne, CEN Franche-Comté, CPIE Bresse du Jura, DREAL BFC, FDCJ, OFB, PNRM, Région BFC, SHNA-OFAB, SVO, SMMSBVSA, SMYM, SR3A

Comité technique :
Manon GISBERT et Laura GINIOT (CEN Franche-Comté)
Clément BASTIN et Caroline NAJEAN (CEN Bourgogne)

Graphisme : *Olivier GIRARD (CEN Bourgogne)*

N° ISSN - 3130-2564
Imprimée à 3 000 exemplaires par L'Imprimeur Simon - Ornans